

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

5, Avenue Foch – BP 70721 – 57012 METZ CEDEX 1 – Téléphone 03 87 75 94 70 – Télécopie 03 87 75 94 79

E-mail : contact@cfb-avocats.com

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

Metz, le 29 avril 2026

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES PROCEDURE PARTAGE JUDICIAIRE

Ouverture de dossier 350,00 €

PROCEDURE DESIGNATION D'UN NOTAIRE

Etude du dossier, rédaction de la requête 525,00 €
Honoraires de vacation 525,00 €
Eventuellement certificat de non appel PM

Sous-total 1 050,00 €

PROCEDURE DEVANT LE NOTAIRE

Assistance aux 1ers débats (3 heures) 1050,00 €
Préparation et rédaction du compte-rendu 525,00 €
Honoraires de vacation 175,00 €

Sous-total 1 750,00 €

DILIGENCES ET POURPARLERS AMIABLES 700,00 €

Assistance aux 2èmes débats (2 heures) 700,00 €
Préparation et rédaction du compte-rendu 525,00 €
Honoraires de vacation 175,00 €

Sous-total 1 400,00 €

TOTAL HT 5 250,00 €
(TVA EN SUS)

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention : UV 1^{er} janvier 2026 : 350,00 € HT

-  Procédure (Eventuelles conclusions ½ à 2 UV, Certificat de non appel , etc ...)
-  Honoraires de service rendu ou de résultat
-  Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
-  Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.
-  Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires